

« De la demande d'aide à la signature » TELEPAC 2020

Vous avez cliqué sur ► **Enregistrer/passé à l'écran suivant** à la fin de votre formulaire de demande d'aide (voir tuto comment renseigner ma demande d'aides) et vous arrivez sur l'onglet verdissement et plus particulièrement sur la déclaration des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

I. ONGLET DU VERDISSEMENT.

I.1. Pour les exploitations exemptées (non soumises aux SIE).

Les exploitations de moins de 15 ha de terres arables ou celles qui ont une production orientée sur les prairies peuvent être exemptées. Telepac vous donne l'information.

Si votre exploitation a une superficie inférieure à 15 ha, il n'y a aucun intérêt à déclarer des SIE et il faut répondre que vous ne souhaitez pas déclarer les SIE en cliquant sur « **Non** » à la question « **Souhaitez-vous déclarer les SIE de votre exploitation ?** »

Puis, cliquer sur « ► **Enregistrer/passé à l'écran suivant** » :

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | **Verdissement** | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000 | Déclaration en cours

DÉCLARATION DES SURFACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE (SIE)

D'après votre déclaration, votre exploitation répond aux conditions d'exemption du respect du taux minimum de surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour la ou les raisons suivantes :

- Exploitation orientée prairies ou riz
- Exploitation orientée prairies temporaires, légumineuses ou jachère

Sous réserve de l'instruction de votre dossier, vous êtes donc considéré comme exempté du critère SIE. Pour autant, vous avez la possibilité, si vous le souhaitez de déclarer vos SIE. Cela vous permettrait, dans le cas où l'exemption dont vous bénéficiez ne serait finalement pas retenue à l'issue de l'instruction de votre dossier, qu'un taux de SIE vous soit quand même calculé sur la base de la liste des éléments déclarés comme SIE (à défaut, votre taux SIE constaté sera à 0 dans le cas où votre exemption n'est finalement pas retenue après instruction).

Souhaitez-vous déclarer les SIE de votre exploitation ? Oui **Non**

► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Apparaît alors un écran récapitulatif de la situation de votre exploitation par rapport au verdissement. Lisez pour voir si vous êtes bien d'accord et cliquer sur « ► **Passer à l'écran suivant** » :

Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | **Verdissement** | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000 | Déclaration en cours

SYNTHÈSE DU RESPECT DES CRITÈRES DE VERDISSEMENT

Respect du taux minimum de SIE

D'après votre déclaration, votre exploitation répond aux conditions d'exemption respect du taux minimum de surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour la ou les raisons suivantes :

- Exploitation orientée prairies temporaires, légumineuses ou jachère
- Exploitation orientée prairies ou riz

Vous n'avez pas déclaré de SIE sur votre exploitation.

Respect de la diversification des cultures

D'après votre déclaration, votre exploitation répond aux conditions d'exemption du respect de la diversification des cultures pour la ou les raisons suivantes :

- Exploitation orientée prairies temporaires, légumineuses ou jachère
- Exploitation orientée prairies ou riz

Sous réserve de l'instruction de votre dossier, vous êtes considéré comme respectant le critère de diversification des cultures.

Maintien des prairies permanentes

Maintien des prairies sensibles

Votre exploitation ne comporte aucun ilot situé sur une zone de prairies sensibles.

► RETOUR À L'ÉCRAN PRÉCÉDENT | ► **PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT**

Remarque : si votre exploitation à une surface proche de 15 ha de terres arables ou qu'elle est très proche d'un taux d'exemption (par exemple 75 % de prairies temporaires, légumineuses ou jachère), vous

pouvez avoir intérêt à déclarer des SIE afin de vous affranchir d'une modification réalisée par la DDT lors de l'instruction qui vous ferait perdre le bénéfice de cette exemption.

En passant à l'écran suivant, vous arrivez sur le formulaire des effectifs animaux, aller directement à la partie II.

I.2. Pour les exploitations soumises aux critères des SIE.

Si votre exploitation a une superficie en terres arables (cultures annuelles) supérieure à 15 ha et qu'elle ne bénéficie pas d'une exemption, **Telepac vous affiche un message d'information : lisez-le attentivement.**

Puis, cliquer sur « **► Passer à l'écran suivant** ».

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h (heures de métropole). [► Déconnexion](#)

telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 [Déclaration en cours](#)

DECLARATION DES SURFACES D'INTERET ECOLOGIQUE (SIE)

Vous allez déclarer les surfaces d'intérêt écologique (SIE) présentes sur votre exploitation. Telepac propose toutes les parcelles et les éléments topographiques susceptibles d'être comptabilisés en tant que SIE. Toutefois, l'outil telepac ne vérifie pas automatiquement les conditions à respecter pour pouvoir les comptabiliser comme SIE. Le détail des conditions à respecter est précisé dans la notice [► « déclaration des surfaces d'intérêt écologique »](#). Il vous appartient de ne déclarer comme SIE que les parcelles et les éléments remplissant effectivement les conditions indiquées dans cette notice. Les éléments ne respectant pas ces conditions ne seront pas comptabilisés en SIE lors de l'instruction de votre dossier.

[► PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT](#)

Comme indiqué dans le message d'information, Telepac indique toutes les **SIE potentielles**. Vous ne pourrez sélectionner les SIE qui vous intéressent qu'une fois que vous aurez coché que vous avez lu l'information sur l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutique (1).

Ensuite, le plus simple est de sélectionner toutes les SIE potentielles en cliquant sur **► Tout sélectionner** (2) et (3). Vous voyez qu'une coche apparaît automatiquement dans chaque case au-dessous.

Alors, vous pouvez cliquer sur **► Calculer taux** (4).

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 [Déclaration en cours](#)

DECLARATION DES SURFACES D'INTERET ECOLOGIQUE (SIE)

Sélectionnez dans les listes de parcelles et des éléments topographiques ci-dessous les éléments que vous souhaitez déclarer comme SIE.

Liste des parcelles et bordures dont la valeur SIE est connue

1 Je suis informé(e) de l'interdiction d'usage de produit phytopharmaceutique sur les parcelles de jachères (y compris mellifères), de cultures fixant l'azote, de bandes le long des forêts avec production, de taillis à courte rotation, de miscanthus et sur les cultures dérobées ou à couverture végétale que je déclare en surface d'intérêt écologique.

(Cette case doit être cochée si vous souhaitez pouvoir déclarer le type de parcelles concernées dans la liste ci-dessous.)

2 [► Tout sélectionner](#) [► Tout désélectionner](#)

	N° îlot	N° parcelle	Type SIE	Valeur SIE (m ²)	
<input type="checkbox"/>	5	24	Bordure de champ (BOR)	2151	► Accéder au RPG
<input type="checkbox"/>	5	51	Parcelle - Plantes fixant l'azote (LUZ)	17006	► Accéder au RPG
<input type="checkbox"/>	7	22	Parcelle - Jachère terres arables (J6S)	1314	► Accéder au RPG
<input type="checkbox"/>	9	15	Parcelle - Jachère terres arables (J6S)	3534	► Accéder au RPG

Liste des éléments topographiques dont la valeur SIE est connue

3 [► Tout sélectionner](#) [► Tout désélectionner](#)

	N° îlot	N° parcelle	N° SNA	Type SNA	Valeur SIE (m ²)	
<input type="checkbox"/>	9	10	028046716849	Haie	6972	► Accéder au RPG
<input type="checkbox"/>	7	22	028004374309	Arbres alignés	70	► Accéder au RPG

Au regard des éléments que vous avez sélectionnés, le taux de SIE de votre exploitation est de **0,00 %**

4 [► Calculer taux](#)

Le taux minimum de SIE requis pour pouvoir bénéficier d'un paiement vert maximal est de 5 %

Votre taux de SIE apparaît, si cela vous convient, **cliquer sur ► Valider ces éléments comme étant ceux que vous déclarez comme SIE/passer à l'écran suivant.**

► Tout sélectionner ► Tout désélectionner

	N° îlot	N° parcelle	Type SIE	Valeur SIE (m²)	
<input checked="" type="checkbox"/>	1	49	Parcelle - Cultures dérobées (DRG - DTR)	25550	► Accéder au RPG
<input checked="" type="checkbox"/>	5	24	Bordure de champ (BOR)	2151	► Accéder au RPG
<input checked="" type="checkbox"/>	5	51	Parcelle - Plantes fixant l'azote (LUZ)	17006	► Accéder au RPG
<input checked="" type="checkbox"/>	7	22	Parcelle - Jachère terres arables (J6S)	1314	► Accéder au RPG
<input checked="" type="checkbox"/>	9	15	Parcelle - Jachère terres arables (J6S)	3534	► Accéder au RPG

Liste des éléments topographiques dont la valeur SIE est connue

► Tout sélectionner ► Tout désélectionner

	N° îlot	N° parcelle	N° SNA	Type SNA	Valeur SIE (m²)	
<input checked="" type="checkbox"/>	9	10	028046716849	Haie	6972	► Accéder au RPG
<input checked="" type="checkbox"/>	7	22	028004374309	Arbres alignés	70	► Accéder au RPG

Au regard des éléments que vous avez sélectionnés, le taux de SIE de votre exploitation est de **5,79 %**

► Calculer taux

Éléments potentiellement SIE dont la valeur SIE n'est pas connue

Si vous souhaitez déclarer comme SIE certains des éléments présents ci-dessous, veuillez retourner dans le menu RPG pour compléter les informations manquantes (longueur SIE, largeur de la haie au regard de l'îlot, etc.).

Parcelles et bordures

N° îlot	N° parcelle	Culture	Information(s) manquante(s)

Éléments topographiques

N° îlot	N° parcelle	N° SNA	Type SNA	Information(s) manquante(s)

► RETOUR À L'ÉCRAN PRÉCÉDENT

► **VALIDER CES ÉLÉMENTS COMME ÉTANT CEUX QUE VOUS DÉCLAREZ COMME SIE / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT**

Si ce taux de SIE ne vous convient pas, à vous de réfléchir à ce que vous pouvez faire au niveau de votre exploitation pour l'augmenter (par exemple : mise en place de cultures dérobées après une céréale). Si vous souhaitez faire un changement, vous devrez retourner dans l'onglet « RPG ».

Rappel : campagne 2020 : la période de présence obligatoire des cultures dérobées est du 1^{er} septembre au 26 octobre 2020 inclus.

En passant à l'écran suivant, vous arrivez sur le formulaire des effectifs animaux, aller directement à la partie II.

II. ONGLET DES EFFECTIFS ANIMAUX.

Vous arrivez à l'onglet « Effectifs animaux ». Si vous avez des animaux dans ceux répertoriés, indiquez leur nombre sinon **cliquer directement sur « ► enregistrer/passé à l'écran suivant »** :

Identification	RPG	Récap. parcelles / assolement	Demande aides	Verdissement	Effectifs animaux	RPG MAEC / Bio	MAEC / Bio	Dépôt de dossier	Réinitialiser	Modifier après dépôt
N° PACAGE : 99300139		PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION				N° SIRET : 00000000000000		Déclaration en cours		

EFFECTIFS ANIMAUX ► Enregistrer / Passer à l'écran suivant

Remarque : Vous n'avez pas à déclarer les données concernant les bovins car les données prises en compte sont celles qui ont été notifiées à l'EDE.
Attention, les effectifs ovins et caprins doivent être renseignés même si vous demandez les aides ovines et caprines en 2020.

Effectifs des animaux hors porcins et volailles présents pendant 30 jours consécutifs incluant le 31 mars 2020

Animaux	Effectifs	Equivalent UGB	Nombre d'UGB
Ovins âgés de plus d'un an ou brebis ayant déjà mis bas	5	0,15	
Caprins âgés de plus d'un an ou chèvres ayant déjà mis bas		0,15	
Équidés âgés de plus de 6 mois, identifiés selon la réglementation en vigueur et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses		1,00	
Alpagas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans		0,30	
Lamas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans		0,45	
Cerfs et biches âgés de plus de 2 ans		0,33	
Daims et daines âgés de plus de 2 ans		0,17	
Total UGB (hors bovins)			0,00

pour 4 brebis et un bélier

Effectifs porcins et volailles

Animaux	Nombre de places
Truies reproductrices > 50 kg	
Autres porcins	
Poules pondeuses	
Autres volailles	

Pour les éleveurs d'équidés qui demandent l'ICHN

Si vous avez besoin de comptabiliser certains équidés pour atteindre le seuil minimum de 3 UGB (2 UGB pour les DOM) nécessaires pour être éligible aux ICHN, vous devez indiquer leur numéro SIRE dans le tableau ci-après, dans la limite de 10 numéros maximum :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Déterminez-vous par ailleurs des UGB bovines vous permettant d'atteindre le seuil minimum requis de 3 UGB (2 pour les DOM) ? Oui Non

Allez-vous envoyer ou recevoir en 2020 des animaux en transhumance estivale dans un département de montagne ou avez-vous envoyé ou reçu des animaux en hivernage pendant l'hiver 2019/2020 ? Oui Non

► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Remarque : les effectifs animaux qui sont à renseigner dans cet onglet ne correspondent pas à ceux qui pourraient avoir fait l'objet d'une demande d'aide animale, notamment, parce qu'ici, il faut renseigner les mâles au même titre que les femelles.

III. ONGLETS LIES AUX MAEC/BIO.

Les exploitations, conduites en agriculture biologique ou qui ont une MAEC, vont à ce stade passer par les onglets spécifiques à ces deux mesures. Ce tuto n'aborde pas ces mesures spécifiques.

Pour les autres, vous arrivez directement sur l'onglet « Dépôt de dossier » qui reprend les alertes déjà signalées précédemment.

IV. ONGLET DU DÉPÔT DE DOSSIER.

Cet onglet comprend 4 pages. : Alertes-Pièces justificatives-Signature-Récapitulatif.

IV.1. Dépôt de dossier : alertes.

Normalement, à ce stade, vous avez déjà traité les alertes bloquantes et il ne doit rester que des alertes informatives pour lesquelles vous ne souhaitez rien faire. Si ce n'est pas le cas, revenez en arrière pour lever les alertes.

Lisez et si tout est conforme **cliquer sur** « **► Passer à l'écran suivant** » :

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | **Dépôt de dossier** | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000 | Déclaration en cours

DÉPÔT DU DOSSIER - ALERTES

Alertes **1** | Pièces justificatives | Signature | Récapitulatif

Attention, vous n'avez pas encore déposé votre dossier ; à ce stade il n'est pas encore pris en compte.

2 alertes informatives (non bloquantes) dans le dossier.

La liste des alertes détectées sur votre dossier est accessible via le pictogramme situé sur le bandeau de l'écran. Cette liste des alertes ne sera mise à jour que lors de votre prochain accès à l'étape de dépôt de votre dossier.

▼ **Alertes graphiques informatives sur le formulaire registre parcellaire (2 alertes)**

- Alerte SN24 : Arbre isolé en bordure de l'exploitation
 - Ilot 6
 - Ilot 7

► PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

IV.2. Dépôt de dossier : pièces justificatives.

Telepac vous signale que vous avez des justificatifs à fournir. C'est loin d'être toujours le cas ! Si c'est le cas, joignez votre ou vos justificatifs (vous pouvez aussi les adresser par courrier postal) puis **cliquer sur** « **► Passer à l'écran suivant** » :

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | **Dépôt de dossier** | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000 | Déclaration en cours

DÉPÔT DU DOSSIER - PIÈCES JUSTIFICATIVES

Alertes | **Pièces justificatives** **2** | Signature | Récapitulatif

Compte tenu de votre déclaration, des pièces justificatives sont à fournir à votre DDT. Vous pouvez, si vous le souhaitez, télécharger ces pièces dans l'écran ci-dessous. Sinon, vous pouvez poursuivre votre déclaration en cliquant sur le lien "Passer à l'écran suivant" au bas de l'écran.

Pièces justificatives que vous joignez à votre déclaration :

▼ **Aides découplées et droits à paiement de base (DPB)**

Type de pièce	Intitulé	Commentaire	Fichier
► ajouter une pièce justificative			

▼ **Agriculture Biologique**

Type de pièce	Intitulé	Commentaire	Fichier
► ajouter une pièce justificative			

▼ **Modifications graphiques**

Vous avez souhaité fournir des pièces justificatives pour les modifications effectuées dans votre registre parcellaire graphique concernant les éléments suivants :

- Ilot(s) : 4

Type de pièce	Intitulé	Commentaire	Fichier
► ajouter une pièce justificative			

▼ **Pièces aides découplées non classées**

Type de pièce	Intitulé	Commentaire	Fichier
► ajouter une pièce justificative			

► REVENIR À L'ÉCRAN PRÉCÉDENT | **► PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT**

IV.3. Dépôt de dossier : signature.

Dans la partie haute, vous avez un récapitulatif des surfaces et des îlots :

Navigation: ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Menu: Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

DÉPÔT DU DOSSIER - SIGNATURE

Alertes | Pièces justificatives | **Signature** | Récapitulatif

3

Vous avez déclaré 15 parcelle(s) représentant une surface admissible totale de 143,67 hectare(s).

		Surface admissible en terres arables	128,61 ha
		Surface admissible en prairies et pâturages permanents	15,06 ha
		Surface admissible en cultures permanentes	0,00 ha

N° îlot	Commune	Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)
1	28380	34,98	34,98
2	28380	5,18	5,18
3	28177	21,26	21,26
4	28177	10,66	10,66
6	28380	1,99	1,99
7	28380	2,43	2,43
8	28380	29,79	29,79
9	28380	14,66	14,66
10	28380	13,22	13,22
11	28380	0,60	0,60
12	28035	7,95	7,95
14	28177	0,21	0,21
15	28380	0,74	0,74

Avant de signer électroniquement votre dossier PAC, vérifiez bien tous les éléments de votre déclaration :

Dans la partie médiane, vous allez trouver le récapitulatif des aides demandées (1), des justificatifs téléchargés (2), et les engagements que vous prenez (3) :

PIÈCES À FOURNIR À LA DDT

Pièces justificatives spécifiques aux demandes d'aides :

Aide demandée	Pièces à fournir à la DDT
Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert 1	- Demande de prise en compte d'un transfert de DPB, le cas échéant. - Demande d'attribution de DPB par la réserve nationale, le cas échéant. - Certificat d'agriculture biologique, le cas échéant. - Attestation de surface ou de production végétale conduite en agriculture biologique, le cas échéant. - Attestation de début de conversion vers l'agriculture biologique, le cas échéant.

Autres pièces justificatives :

Rubrique	Pièces à fournir
Modifications graphiques	- Justification des modifications graphiques effectuées.

PIÈCES TÉLÉCHARGÉES FOURNIES À LA DDT

Vous n'avez fourni aucune pièce. **2**

ATTESTATIONS - ENGAGEMENTS **3**

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur les formulaires et dans les documents joints ; je m'engage à signaler à la DDT tout changement les concernant.
- Je certifie que les données renseignées dans la BDNI (pour les bovins) et inscrites dans mon registre d'élevage (pour les autres catégories d'herbivores) sont exactes.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'attribution des aides et des engagements que je dois respecter, tels qu'ils sont explicités dans les notices du dossier PAC 2020.
- Je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès à l'exploitation, ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite.
- Je suis informé(e) que l'État est susceptible de publier la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga dans les conditions exposées dans les notices du dossier PAC 2020.

Dans la partie basse, nous allons procéder à la signature et donc au dépôt de notre demande d'aide. Nous ne pouvons que fortement vous inciter à demander à recevoir un accusé de réception par mail en cochant « oui » :

Si, après l'avoir signé, vous souhaitez apporter des modifications à votre dossier PAC, vous pourrez le faire sous telepac jusqu'au 15 juin 2020 en procédant préalablement à une « modification après dépôt ». Vous devrez alors à nouveau signer électroniquement votre dossier.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail (*) ? : Oui Non

sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation
 sur une autre adresse de messagerie électronique

Adresse de messagerie électronique :

Confirmation de l'adresse de messagerie :

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec ()*

[▶ PAGE PRÉCÉDENTE](#) [▶ ACCEPTER LES ENGAGEMENTS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DOSSIER](#)

Dès que vous cochez « oui », l'adresse électronique connue s'affiche (1) et vous devez la confirmer au-dessous (2) et vous n'avez plus qu'à **signer votre déclaration en cliquant sur « ▶ ACCEPTER LES ENGAGEMENTS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DOSSIER »** :

Si, après l'avoir signé, vous souhaitez apporter des modifications à votre dossier PAC, vous pourrez le faire sous telepac jusqu'au 15 juin 2020 en procédant préalablement à une « modification après dépôt ». Vous devrez alors à nouveau signer électroniquement votre dossier.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail (*) ? : Oui Non

sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation
 sur une autre adresse de messagerie électronique

Adresse de messagerie électronique : **1**

Confirmation de l'adresse de messagerie : **2**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec ()*

[▶ PAGE PRÉCÉDENTE](#) [▶ ACCEPTER LES ENGAGEMENTS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DOSSIER](#)

Votre dossier est signé : votre déclaration PAC est déposée !

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h (heures de métropole). [▶ Déconnexion](#)

telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Signé

DÉPÔT DU DOSSIER - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le **mercredi 22 avril 2020** pour votre dossier (**999300139**).
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.
[▶ Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de la déclaration](#)

[▶ PAGE SUIVANTE](#)

En cliquant sur **▶ PAGE SUIVANTE** vous accédez au récapitulatif de votre télédéclaration.